

La Fondation Pierre Elliott Trudeau **POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

A. PRÉAMBULE

L'adoption d'une *Politique de développement durable* permet à la Fondation Pierre Elliott Trudeau de réaffirmer clairement l'intérêt qu'elle porte aux enjeux de développement durable et d'énoncer ses objectifs en la matière. La politique tient compte à la fois de la réalité de la Fondation, qui est un organisme de bienfaisance doté de ressources limitées, et de l'équilibre entre ses quatre thèmes prioritaires.

Pour assurer le succès d'une telle politique, il est indispensable d'intégrer dans les tâches et les fonctions des employés des préoccupations et des responsabilités en matière de développement durable, de protection de l'environnement et de réduction de l'empreinte écologique. Au-delà des actions qui sont posées au siège social de la Fondation, nous cherchons également à engager les membres de la communauté Trudeau, qui peuvent aussi prendre part à des initiatives en matière de protection de l'environnement et de développement durable.

Cette politique s'appuie donc sur la collaboration nécessaire autant des employés, des membres, des fournisseurs que de la communauté Trudeau. Conséquemment, la politique que se donne la Fondation précise l'engagement – de même que la complicité – de tous quant à la mise en œuvre de cette initiative.

B. DÉFINITIONS

4RV-E : Inspiré du principe de gestion des matières résiduelles qui préconise les gestes suivants : repenser la consommation, réduire la consommation, réutiliser les produits, recycler et valoriser les matières résiduelles (p. ex. : le compostage). Et en dernier recours, l'élimination.

Développement durable : Un principe sur lequel la Fondation se base pour établir sa politique est celui où l'équité sociale est un but, le développement économique, un moyen et la protection de l'environnement, une condition.

Écoefficience : Le concept d'écoefficience a été inventé par le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable dans le contexte du Sommet de la Terre en 1992. Ce type de gestion consiste à réduire la consommation de ressources et les émissions de substances toxiques, à augmenter le recyclage et à rehausser la qualité des biens et services produits pour répondre aux besoins des êtres humains.

C. OBJECTIFS

Par l'adoption d'une politique de développement durable, la Fondation poursuit l'objectif d'instaurer de saines pratiques environnementales au sein de l'organisation.

La Fondation vise à :

- favoriser la mise en place, par les employés, de pratiques tendant vers un développement durable;
- préconiser des actions préventives et correctives pour réduire l'empreinte écologique résultant de ses activités;
- intégrer graduellement dans ses achats et par l'entremise de ses fournisseurs l'atteinte des objectifs de la présente politique;
- connaître, à l'aide d'une série d'indicateurs, les impacts de ses activités sur l'environnement;
- faciliter les activités et comportements « écoefficientes » des employés; et
- informer la communauté Trudeau de l'approche de gestion de développement durable qu'elle s'est donnée et l'engager dans son application.

D. ÉLABORATION ET MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

L'élaboration et la mise en œuvre de la politique sont issues des employés et soutenus par la direction. Le présent document constitue donc une première ébauche qui pourra être bonifiée et étoffée par les employés, en accord avec la direction.

La Fondation s'engage à mettre en place dans divers domaines des initiatives permettant de favoriser les bonnes pratiques environnementales quant à la gestion du matériel et des événements basés sur le principe des 4RV-E, en les traitant dans l'ordre suivant : Repenser, Réduire, Réutiliser, Recycler, Valoriser et Éliminer.

La Fondation donnera donc priorité aux secteurs suivants :

- a. papeterie et imprimés;
- b. fournitures de bureau;
- c. vaisselle et ustensiles;
- d. matériel informatique et autres objets;
- e. fournisseurs;
- f. fournisseurs de services;
- g. matières résiduelles à valoriser; et
- h. mobilité des personnes.

a. Papeterie et imprimés

Actions

- Favoriser l'impression du papier recto-verso.
- Réutiliser le papier et échanger le papier à réutiliser entre secteurs afin d'éviter les erreurs (p. ex. : listes).
- Prioriser l'achat de papier composé de matières recyclées, lorsque possible, en tenant compte des prérogatives financières. Le choix peut aussi être fait en fonction d'une utilisation interne ou externe.
- Offrir les publications de la Fondation en format PDF sur le site web et limiter les copies imprimées autant que possible.
- Afficher les logos décrivant la certification environnementale du type de papier, quand faire se peut, sur les outils de communication imprimés.

Mise en œuvre

- Placer des affiches de sensibilisation près du copieur pour rappeler d'imprimer en mode recto verso et de limiter la consommation de papier.
- Achat de papeterie contenant des matières recyclées.
- Utilisation du courriel pour les documents qui ne requièrent pas nécessairement de support papier.
- Bilan de la réduction de la consommation de papier révisé régulièrement.

b. Fournitures de bureau

Actions

- Dans la plupart des cas, les fournitures de bureau peuvent être réutilisées, notamment les porte-noms, les pince-notes, les trombones, les pochettes, les classeurs et les chemises.

Mise en œuvre

- Aménager un espace plus facilement accessible pour le matériel à réutiliser que pour le matériel neuf.

c. Vaisselle et ustensiles

Actions

- Favoriser l'utilisation de tasses et d'ustensiles réutilisables par les employés.
- Utiliser la vaisselle et les ustensiles de la cuisinette pour les événements internes de la Fondation.
- Remplacer les bouteilles d'eau (non gazeuse) individuelles par un distributeur d'eau embouteillée.
- Offrir des carafes d'eau lors des rencontres.
- Utiliser des serviettes et des torchons lavables.

Mise en œuvre

- Évaluer la possibilité de procéder à l'achat de vaisselle jetable faite de fécule végétale plutôt que de plastique lorsque jugé approprié.

d. Matériel informatique et autres objets

Actions

- Les matières résiduelles ayant le plus d'impacts négatifs sur l'environnement sont les matières toxiques et dangereuses. Pour éviter la contamination de l'air, de l'eau, des sols ainsi que l'atteinte à la santé, des mesures strictes de traitement, de disposition et d'élimination sécuritaire de ces matières doivent être prises.
- Il est de mise de céder le matériel informatique inutilisé à des organismes en mesure de lui donner une seconde vie.
- Il est également souhaitable de disposer du matériel de la meilleure façon lorsqu'il devient désuet, et ce, afin d'éviter d'enfouir les éléments toxiques que peuvent contenir les appareils.

Mise en œuvre

- Recycler les matières potentiellement dangereuses, lorsque possible (p. ex. : cartouches d'encre du photocopieur et des imprimantes)
- Disposer, de façon sécuritaire, des piles des appareils électroniques (télécommandes, téléphones cellulaires, etc.).
- Transférer à des organismes spécialisés le matériel informatique et électronique inutilisé ou désuet.

e. Fournisseurs

Actions

- La Fondation fait affaire avec de nombreux fournisseurs. Afin de rendre ses activités et les événements qu'elle organise le plus « écoresponsables » possible, il serait intéressant d'explorer la possibilité d'établir la nécessité de tout achat de nouveaux produits.
- Il serait aussi pertinent de prioriser l'achat de produits équitables, écologiques et respectueux de l'environnement :
 - produits équitables (café, thé, tisane, chocolat chaud, sucre);
 - produits de nettoyage écologiques.

Mise en œuvre

- Élaborer une politique d'achats responsables.
- Faire affaire avec des organismes spécialisés offrant des produits biologiques et équitables.
- Commander auprès d'entreprises spécialisées des produits écologiques.
- Explorer les bonnes pratiques en matière d'organisation d'événements « verts ».

f. Fournisseurs de services

Actions

- À l'égard des fournisseurs de services, notamment des traiteurs, il serait souhaitable d'évaluer la possibilité de faire affaire prioritairement avec ceux qui offrent :
 - que les résidus de cuisine soient compostés (certains établissements offrent ce service sans frais supplémentaires);
 - que les produits servis proviennent – le plus souvent possible – du terroir local, de façon à privilégier les producteurs locaux et à réduire les impacts négatifs du transport, et qu'ils soient biologiques (en tenant compte de certaines prérogatives de coûts pour la Fondation et pour les membres).
- Faire affaire, le plus possible, avec des entreprises d'économie sociale ou avec celles qui considèrent qu'elles ont une responsabilité envers la société (c'est déjà le cas pour certains fournisseurs de la Fondation socialement engagés).

Mise en œuvre

- Élaborer une « charte de sélection » des fournisseurs de la Fondation tenant compte de critères liés au développement durable.

g. Matières résiduelles à valoriser

Actions

- Disposer de manière efficace des matières recyclables générées.

Mise en œuvre

- Explorer la possibilité de composter les matières putrescibles (l'éco-quartier de notre arrondissement peut offrir conseils et matériel).

h. Mobilité des personnes

Sachant que dans la région métropolitaine, près de la moitié des gaz à effet de serre (GES) sont générés par les différents modes de transport, des choix importants doivent être faits.

1. Vers le lieu de travail

Actions

1.1 Transport actif :

- Certains employés empruntent déjà des modes de transport écologiques pour se rendre à la Fondation, soit la marche ou le vélo.
- La Fondation a demandé et obtenu de la part du propriétaire de l'immeuble l'installation d'un support à vélo dédié sur le terrain de l'immeuble.

1.2 Transport en commun :

- Une grande proportion des employés de la Fondation utilisent le transport en commun pour se rendre au travail. La Fondation a d'ailleurs abonné les employés qui le souhaitent à des titres de transport mensuels.

Mise en œuvre

- Continuer de favoriser l'abonnement à des titres de transport, notamment à la fin de chaque année financière.
- Négocier une entente avec le propriétaire de l'immeuble pour avoir accès à des vestiaires et des douches, des initiatives qui favorisent les transports actifs.

2. À l'extérieur du lieu de travail

Les activités de la Fondation amènent le personnel à fréquemment se déplacer dans le cadre du travail. Ces déplacements ont un impact sur l'environnement et en particulier sur les quantités de gaz à effet de serre produites.

La Fondation a choisi de limiter ses déplacements et d'utiliser les rencontres téléphoniques dans la mesure du possible. Lorsqu'un déplacement est nécessaire, le moyen de transport le plus efficace sur tous les plans sera privilégié.

Les bénéficiaires de la Fondation qui le souhaitent peuvent choisir de compenser les émissions de carbone produites lors de leurs déplacements, mais ne peuvent utiliser leur allocation de voyage pour ce faire.

Mise en œuvre

- Les multiples activités de la Fondation génèrent de nombreux déplacements. Pour inciter les participants à utiliser le transport en commun, la Fondation ajoute systématiquement sur ses documents promotionnels les stations de métro ou les lignes d'autobus les plus proches des endroits où sont tenus ses événements.
- Sensibiliser les membres de la Fondation qui prennent part aux activités de la Fondation, de façon à organiser des événements les plus « carboneutres » possibles.

E. MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

Afin de mettre en place ce projet de politique de développement durable, la Fondation envisage la création d'un comité interne qui pourrait être conseillé par des bénéficiaires de ses programmes qui œuvrent dans le domaine de l'environnement.

Le comité interne aurait pour mandat :

- d'assurer l'application de la politique et la réalisation de ses objectifs;
- d'identifier les priorités en matière de gestion environnementale;
- de dresser un bilan environnemental de la Fondation et d'assurer un suivi continu en vue d'une évaluation régulière;
- de rendre public auprès des employés l'état d'avancement de la gestion environnementale à la Fondation et de faire connaître les initiatives intéressantes;
- de faire des recommandations à la direction pour faire évoluer la politique et sa mise en œuvre.

Le comité serait composé d'employés soucieux de l'environnement et qui désirent s'engager activement.

F. COMMUNICATION

Les outils de communication suivants pourront être utilisés :

- des ateliers de travail pour présenter le canevas et le bonifier avec les employés (PowerPoint, remue-méninges);
- des affiches de sensibilisation près du copieur;
- un bulletin d'information électronique sur l'état de l'application de la politique, par exemple les étapes franchies, des données sur les quantités de matières recyclées ou non utilisées, etc. (fréquence : au besoin); et
- une fiche de petits gestes à ne pas oublier pour les employés.

G. CRÉATION D'UN COMITÉ D'ANALYSE STRATÉGIQUE SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE À LA FONDATION

Ce comité, composé de membres de la communauté Trudeau spécialisés ou intéressés à l'environnement, viserait à stimuler la réflexion de la permanence de la Fondation, à sensibiliser les membres à diverses actions réalistes et applicables dans le cadre actuel de la Fondation en matière de protection de l'environnement et de pratiques qui tendent vers un véritable développement durable. Le comité consultatif pourra soutenir et conseiller le comité interne à la Fondation.

H. ENTRÉE EN VIGUEUR ET APPLICATION

Cette politique entrera en vigueur dès son approbation par le conseil d'administration. Le président de la Fondation est responsable de la politique et tous les employés de la Fondation sont responsables de son application.

Mise à jour : 2008-10-03